Saisie des avis de départ en ligne : cette saisie contient des spécificités par rapport aux autres actions afin de répondre aux exigences de la réglementation relatives aux départs d'élèves à l'étranger.

Pour y accéder, cliquez sur le bouton :



La suite de la saisie s'opère comme n'importe quelle action avec quelques écrans spécifiques dans chacun des onglets. Vous devez cliquer sur chacun des onglets et valider en bas de page votre saisie.







Si vous répondez « OUI » à la question « dans le cadre d'un partenariat et d'un appariement Etablissement scolaire à l'étranger », vous renseignerez les données concernant l'établissement étranger.

Vous renseignerez la rubrique « Autre type de partenaire » uniquement pour une action de type « Erasmus ».



Vous décrivez ici le moyen de transport, le mode d'hébergement.

Vous choisissez, parmi la nomenclature le pays/région/ville constituant la destination principale. Si la ville ne figure pas dans le menu déroulant contacter la Dareic par mail à <u>ce.relint@ac-bordeaux.fr</u>, elle fera le nécessaire pour ajouter cette nouvelle ville dans la base.

Saisissez, si nécessaire, la destination secondaire



Les bénéficiaires peuvent être élèves ou enseignants :

1- Les bénéficiaires élèves : Vous choisissez le niveau puis le ou les élèves scolarisés dans ce niveau. La sélection peut être multiple avec la touche « ctrl », et finalisée par la touche >> pour envoi dans le pavé droit du résultat



2- Les bénéficiaires enseignants : vous choisissez la fonction puis le nom de l'enseignant.



Description Porteur Partenaires Séjour Bénéficiaires Financement Avis			
Données transférées à la DAREIC : vous ne pouvez plus modifier			
Budget prévisionnel			
Demande de financement			
Co-financeurs	Montants prévisionnels (en euros)		
Fonds Européens			
Conseil départemental			
Conseil Régional			
Commune			
Fondation			
Direction Régionale de la Recherche et de la Technologie (DRRT)			
Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)			
Subvention Education Nationale			
Mission interministerielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT)			

Avis du chef d'établissement

Ce dernier onglet « Avis » n'est accessible que par un personnel de direction.

